
INDUSTRIE DES BRIQUES

INFORMATIONS RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS DES CCT 2023-2024

ABSOLUMENT AUCUN RESPECT POUR LES OUVRIERS

Le 6 juin 2023 s'est tenue une deuxième ronde de concertation avec les employeurs au sujet des conditions de salaire et de travail pour 2023 et 2024.

Il n'y aura pas d'augmentation salariale. Et il y a par ailleurs une norme salariale de 0 (zéro!) pourcent.

Les employeurs veulent accorder une prime pouvoir d'achat de 150 euros, mais

En échange ils veulent verser 220 euros de moins par ouvrier au fonds social. Même un enfant est capable de faire le calcul et de se rendre compte que les employeurs ont pour ambition de faire encore des bénéfices supplémentaires avec cette cct.

Toutes vos demandes :

Augmentation des chèques-repas

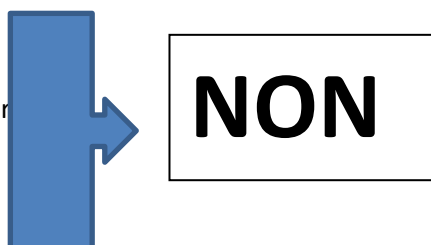
Augmentation de l'indemnité en cas de chômage temporaire

Un meilleur remboursement des frais de déplacement

Amélioration du congé d'ancienneté

Droit individuel à la formation

...



CONCLUSION

- Les employeurs veulent conclure une cct où ils réduisent leurs dépenses et où vous n'obtenez presque rien.
- Et ce en dépit du fait que 100 millions d'euros de bénéfices nets ont été générés l'année dernière.
- Il faut toutefois noter qu'une majeure partie de ces bénéfices a été reversée aux actionnaires.
- Si ces 150 euros vous sont accordés, ceux-ci seront en réalité couverts par des moyens qui devraient être alloués au fonds social.

**Les négociations sont suspendues afin de pouvoir vous informer
et entendre vos retours.**

E.R.

CSC Paul Nuyts, rue Royale 45 1000 Bruxelles

FGTB Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28 1000 Bruxelles

CGSLB Johan Vandycke, Boulevard Baudouin 9 1000 Bruxelles